

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-103 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – M. BONIFACE – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – D. TABARY – M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIAK – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M.LEROY
M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

OBJET : **Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. du Pas-de-Calais
Reversement trop perçu**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté de la correspondance des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais concernant la vérification des actions menées par la collectivité et les communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président précise qu'un bilan financier des opérations est réalisé en fin d'exercice pour vérifier les engagements mutuels de la CAF et de la Collectivité. En cas de non respect par la collectivité de ses engagements, les sommes trop perçues doivent être reversées.

Monsieur le Président présente les indus reçus par l'Intercommunalité dans les actions suivantes de l'exercice 2013 :

- Une somme de 1497,44 € pour la prestation de service du RAM de BERTINCOURT (Agent en disponibilité non remplacé),
- Une somme de 1321,13 € pour la prestation de service de l'ALSH d'HERMIES (Baisse d'effectifs par rapport au prévisionnel du contrat antérieur passé avec la Commune). Cette somme devra être récupérée auprès de la Commune d'HERMIES,
- Une somme de 389,74 € pour la prestation de service ALSH de la Communauté de Communes (modification de la règle de calcul des présences sur l'accueil jeunes entraînant la non atteinte des objectifs fixés en termes de fréquentation).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le bilan définitif des opérations de l'exercice 2013,
- d'approuver le montant des indus à reverser à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais,
- de faire recette auprès de la Commune d'HERMIES de la somme indue liée au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs qui était resté en gestion communale pendant l'exercice 2013,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget principal de l'Intercommunalité établi au titre de l'exercice 2015.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 Septembre 2015 et transmission
en Préfecture le 24 Septembre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

